Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20221208-2022120803-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/12/2022

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Duminiu Publicu / Domaine Public

Le 6 décembre 2022

ARRETE TEMPORAIRE N°303/2022

PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N°298/2022

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L333-1,
Vu les articles 131-13 et R623-2 du Code pénal,
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-1 et suivants,
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R1334-30 et suivants, R1336-6 et suivants et R1337-6 et suivants,
Vu l'arrêté municipal n° 2021/020, du 1er juin 2021,
Vu l'arrêté modificatif municipal n° 2021/036 du 21 juin 2021,
Vu l'arrêté n°298/2022 du 2 décembre 2022 portant autorisation d'organisation d'une animation musicale,

Considérant la demande présentée par Madame Michèle Planet, en sa qualité de gérante du débit de boissons à l'enseigne « Le Bati Rose » sis Quai des Martyrs à Bastia, concernant l'organisation d'une animation musicale à l'extérieur de son établissement,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté abroge les dispositions de l'arrêté n°298/2022 en date du 2 décembre 2022 concernant une autorisation d'organisation d'animations musicales pour les 11, 18 et 22 décembre 2022 de 15h00 à 18h30.

Article 2 : Monsieur le Directeur général de services de la ville de Bastia, Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique, Madame la Directrice de la Police Municipale de Bastia sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

VILLE DE BASTIA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DGS - DP 1
HAUTE-CORSE

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Linda PIPERI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia
Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica